

Matricule Fiscal

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DIRECTION DES IMPOTS
DE LA WILAYA

Indiquez ci-contre la lettre et le numéro d'article de votre
Imposition établie au titre de l'année précédente

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

INSPECTION DES IMPOTS

DECLARATION DES BENEFICES NON COMMERCIAUX

IMPOT SUR LE REVENU GLOBAL

(Régime de la déclaration contrôlée)

Timbre à date
de l'inspection

Déclaration à faire parvenir avant
1er avril à l'inspection du lieu d'exercice
De la profession ou du principal,
établissement. Le pli doit être affranchi
s'il est adressé par poste

(Professions non commerciales
ANNEE 20..
(Résultats de l'année 20

I RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DECLARANT

Nom et prénoms du déclarant ou dénomination et forme de la société :

Date de naissance :N° de téléphone :N° CCP ou bancaire

Nature de la profession

Lieu de l'exercice de la profession ou du principal établissement en Algérie :

- au 1er janvier 19.....
- au 1er janvier 19.....

(En cas de changement d'adresse en cours d'année)

Lieu des différents établissements (en cas de pluralité d'établissements) :

Nom, Prénoms, Adresse et matricule fiscal du comptable :

Lieu du domicile du déclarant :

- au 1er janvier 19.....
- au 1er janvier 19.....

(En cas de changement d'adresse en cours d'année)

Pour les sociétés de personnes et assimilées, remplir le cadre suivant :

Nom et Prénoms des associés	Part de bénéfices (%)	Adresse	Matricule fiscal																				
.....	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																				
.....	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																				
.....	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																				

II RENSEIGNEMENTS DIVERS : SERVICES ASSURES de façon régulière et rémunérés par des salaires :

Désignation de l'employeur	Nature des services	Montant des salaires
.....
.....

Personnel SALARIE Nombre de salariés : Montant brut des salaires :

Remarque : Cette déclaration doit être souscrite par les contribuables dont les recettes professionnelles brutes excèdent 300.000 DA ainsi que ceux qui sont en mesure de déclarer exactement le montant de leur bénéfice net et de fournir à l'appui de leur déclaration toutes les justifications nécessaires.

ELEMENTS D'IMPOSITION

A. RECETTES		DA	CT
01	Montant total des recettes brutes professionnelles y compris les remboursements de frais	AA
02	A déduire		
02	- Débours payés pour le compte des clients	AB
03	- Honoraires retrocédés	AC
04	Montant net des recettes	AD
05	Produits financiers	AE
06	Gains divers	AF
B - DEPENSES PROFESSIONNELLES			
08	Achats	BA
09	Petit outillage	BB
10	Fournitures de bureau	BC
11	Loyers et charges locatives	BD
12	Location de matériel et de mobiliers	BE
13	Entretien et réparations	BF
14	Chauffage, eau, gaz, électricité	BG
15	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions	BH
16	Frais de voiture automobile	BJ
17	Autres frais de déplacement	BK
18	Frais de réception, de représentation et de congrès	BL
19	Frais d'actes et de contentieux	BM
	Frais de personnel :		
20	- Salaires nets et avantages en nature	BN
21	- Charges sociales sur salaires parts patronales et ouvrières	BP
22	Charges sociales personnelles	BR
	Impôts et taxes		
23	- Taxe professionnelle	BS
24	- Versement forfaitaire	BT
25	- Taxe foncière	BU
26	Frais financiers	BV
27	Primes d'assurance	BW
28	Cotisations syndicales et professionnelles	BX
29	Charges excptionnelles	BY
30	Total (ligne 6 à 29)	BZ
C - DETERMINATION DU RESULTAT			
31	EXCEDENT (ligne 07 - ligne 30)	CA
02	plus value à court terme	CB
33	plus value à long terme	CC
34	Gain net en capital sur cession et droits sociaux	CD
35	Divers à reintégrer	CE
36	Bénéfices	CD
37	Total (ligne 31 à 36)	CG
38	Insuffisance (ligne 30 - ligne 07)	CH
39	Frais préliminaires	CJ
40	Dotations aux amortissements	CK
41	Divers à déduire	CL
42	Déficit	CM
43	Total (ligne 38 à 42)	CN
	(*) Bénéfice (ligne 37 - 43)	CO
	(*) Déficit (ligne 43 - 37)	CP
	(*) A déclarer à l'impôt sur le revenu global (IRG) A Le		
	Signature		

